



SAINTE GEMME



Octobre n° 17

Edition 2023

SOMMAIRE

Mot de M le Maire	p 02
Info Mairie	p 03
Procès-Verbal Conseil Municipal	p 08
Urbanisme	p 21
Environnement et Ordures ménagères	p 22
Travaux Acquisitions Réalisations Projets	
Travaux/Réalisations	p 23
Acquisitions	p 24
Projets	p 25
Médiathèque	p 29
Associations	p 30
Ecole	p 33
Jeunesse	p 34
CCAS - Séniors	p 37
Entreprises locales	p 37
Secteur Extra communal	p 38
D'au Patois	p 39
Astuces à la portée de tous	p 40
Actualités du village dans la presse	p 41
Pause Détente	p 42

Directeur de la publication : Le Maire, Philippe GACHET

Rédaction : Commission Communication et le
secrétariat

Photos et Illustrations : Commission Communication et
le secrétariat

Impression : Imprimerie CHALLAT

Tirage : 680 Exemplaires

Distribution : les Conseillers Municipaux

Mot de M. le Maire



Après un mot de ma part très succinct lors du dernier Oyez Oyez, les travaux et différents dossiers ayant bien évolué depuis, je peux aujourd'hui vous présenter un état des lieux bien plus détaillé.

Les travaux d'assainissement du bourg sont en phase de finition, le Pitch'one arrive courant décembre et l'API Supérette sera positionnée le 10 octobre avec une inauguration fin octobre en soirée (la date sera diffusée ultérieurement).

Pour les travaux d'entretien de la voirie communale (point à temps), plus de 16 000 m2 ont été étanchés et gravillonnés ainsi que toute la voie en bicouche du croisement de Villeneuve jusqu'à l'entrée de la carrière CDMR.

L'entreprise qui doit intervenir à Chez Jean Maitre a promis fin octobre début novembre tout comme à Feuilloux (pose de caniveaux).

La toiture de la salle des Aînés, du dortoir, de l'école maternelle a été refaite à neuf. Des cloisons ont été posées dans la salle des Aînés pour une meilleure isolation. L'électricité est remise aux normes et de nouvelles peintures vont l'embellir.

Des peintures extérieures ainsi que le changement d'ouvertures ont été réalisés à la mairie et à l'école.

A propos du remplacement de la cloche de notre église, nous vous proposons de participer à son financement par vos dons.

L'entrée des classes a vu 91 têtes blondes et brunes le 4 septembre animer la cour d'école.

Concernant le lotissement « Les Orchidées », suite au diagnostic effectué en avril, des fouilles nous sont imposées ce qui va considérablement retarder notre projet.

Je compte sur vous pour la cérémonie du 11 novembre, ainsi que le samedi 13 Janvier 2024 à 11h30 à la Salle des Fêtes pour les vœux du Maire.

Le Maire à votre écoute
Amitiés.
Philippe GACHET

INFOS MAIRIE



Horaires

La mairie vous accueille
du Lundi au Jeudi de 14 h 30 à 18 h 00 et le Vendredi de 14 h à 17 h 00

Permanences de Monsieur le Maire :

Lundi et Vendredi après-midi de 15 h à 17 h et Mercredi matin de 9 h à 12 h
et les autres jours de la semaine sur rendez-vous.



Mairie de Ste Gemme
1 Rue de la Mairie
17250 Ste Gemme
Tél : 05 46 94 71 51



Site internet : mairiestegemme.fr

ADRESSE MAIL : secretariat@mairiestegemme.fr



Calendrier des Manifestations

Samedi 28 Octobre	Diffusion de la finale de la coupe de Rugby organisé par le Comité des Fêtes
Jeudi 9 Novembre	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié
Vendredi 24 Novembre	Permanence mobile de Mr le Député Christophe Plassard
Samedi 25 Novembre	Téléthon organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 03 Décembre	Marché de Noël organisé par l'APE Gemme les Drôles
Jeudi 21 Décembre	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié
Samedi 13 Janvier 2024	Vœux du Maire à la Salle des Fêtes à 11h30
Jeudi 8 Février 2024	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié
Dimanche 3 Mars 2024	Repas des Aînés organisé par la Municipalité
Jeudi 7 Mars 2024	Concours de Belote organisé par Ste Gemme Amitié

Vous êtes cordialement invités à la Cérémonie du 11 Novembre



11h15 Rassemblement place de la Mairie

11h30 Cérémonie au Monument aux Morts

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert dans la salle des Fêtes.



La commune de STE GEMME est adhérente à l'association « Les Maires de la Planète » qui rassemble des élus locaux engagés dans la protection de l'environnement.

Cette adhésion permet de travailler en réseau avec d'autres communes afin de mettre en œuvre des solutions concrètes pour lutter contre le changement climatique et protéger l'environnement.

Pour en savoir plus sur l'association « Les Maires de la Planète », vous pouvez visiter :

- Le site internet : lesmairespourlaplanete.fr
- La page facebook : Les Maires pour la Planète

RAPPEL

Un agent de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

est présent tous les mercredis matin à France Finances à St Porchaire

34 Rue Nationale 17250 St Porchaire



ETAT CIVIL 2023



Léa DEBRUT née le 18 Mai 2023

Que l'amour, la joie et le bonheur remplissent longtemps vos cœurs, félicitations aux mariés :



Mr et Mme Nicolas HONGROIS le 12 Août 2023

Mr et Mme Grégoire LATREUILLE le 19 Août 2023



Le temps passe, les souvenirs restent à jamais gravés dans nos mémoires :



Mr Roland GARÉTIER le 03 Mai 2023

Mr Guy GOYEAU le 18 Août 2023



Nous vous rappelons que la Commission Nationale de l'informatique et des Libertés, considère que la publication de l'État civil (naissances - mariages - décès) doit donner lieu à l'autorisation des personnes concernées. A cet effet, la Mairie demande une autorisation écrite pour toute parution relative à votre État Civil.

SECTEUR PAROISSIAL

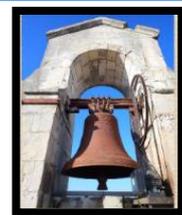
Nous souhaitons la bienvenue au Père Valens Ndayisaba, nouveau curé de la paroisse qui est arrivé le 1^{er} mai dernier.

Presbytère de St Porchaire : 05 46 95 61 61

Le calendrier des messes est affiché à St Porchaire à l'Eglise ou à la Mairie



Pour notre Eglise



La Commune lance un appel aux dons pour aider au financement de la nouvelle cloche prévue cette année pour notre Eglise.

Un grand merci pour votre générosité.

Veillez contacter le secrétariat pour plus d'informations : 05.46.94.71.51

Elle est triste et insipide ma commune depuis qu'elle a perdu Constance, elle rythmait, nos réveils, nos déjeuners, la fin de nos labeurs, elle prévoyait le temps qu'il allait faire, elle annonçait des moments de joie, mais elle se faisait aussi entendre quand nos proches ou nos connaissances nous quittaient, maintenant, c'est dans l'indifférence que l'on apprend le départ de ces personnes.

Si la moitié des habitants de Ste GEMME versait la valeur d'un paquet cigarette, nous pourrions peut-être reprendre le cours du temps, bientôt, nous pourrions dire, elle est à nous cette cloche, moi elle me manque, pas vous ?

Une habitante d'un hameau. MD

RASSUREZ-VOUS !!

Suite à la décision du Conseil Municipal, le remplacement de la cloche est prévu pour cette fin d'année et portera le nom de Sainte « Gemma de Saintonge » avec pour marraine Madame Monique DELAFOSSE et parrain Monsieur Jean-Pierre ROBERT.

L'ancienne cloche sera exposée à l'entrée (transept) de notre église.



DESTOCKAGE COMMUNAL

De chaises et de tables

A PETIT PRIX

Pour plus de renseignements, veuillez
contacter le secrétariat au 05 46 94 71 51



VOS ELUS LOCAUX

Comment rencontrer notre député ?

Depuis ce début d'année, Monsieur le Député Christophe PLASSARD, a mis en place sa permanence mobile avec un camion aménagé en bureau et composé de son équipe parlementaire. Le but est de se déplacer dans toutes les communes de sa circonscription, au moins deux fois par an, pour venir à la rencontre des élus municipaux et des habitants.

Une première rencontre a eu lieu sur la commune, le 17 février, dans la salle du conseil.

Prochaine permanence à Sainte Gemme :

Vendredi 24 Novembre 2023 à 14h



L'INFORMATION EN DIRECT DE LA MAIRIE SUR PANNEAUPOCKET

Événements de la vie quotidienne, fête du village, travaux sur la voirie, arrêtés de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux etc... soyez informés et alertés en temps réel de l'actualité de votre commune grâce à l'application PanneauPocket.

SIMPLE ET GRATUIT

Pas de compte à créer : 100% anonyme !

1

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur **AppStore**, **PlayStore** ou **AppGallery**.



2

Ouvrez PanneauPocket, recherchez **vos collectivité** ou **le code postal** et cliquez sur le **♥** situé à côté de son nom pour l'ajouter à vos **favoris**.

Félicitations, vous recevrez désormais les notifications des Panneaux d'alertes et d'informations en temps réel !

Retrouvez aussi PanneauPocket depuis votre ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !



Panneaupocket est une réussite : nous sommes 498 à consulter régulièrement l'application. Pensez à télécharger l'application pour les informations de dernières minutes (coupure d'eau, travaux ...)

➤ **Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux :**

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 09 FEVRIER 2023

Urbanisme : accord de principe projet API superette

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'émettre un avis favorable à ce projet,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Commande publique : réhabilitation restaurant scolaire suite à un sinistre : étude devis architecte

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'accepter le contrat présenté par Franck LIGNER architecture d'un montant de 4 000.00€ HT soit 4 800.00€ TTC pour la mission d'études préliminaires pour la réhabilitation du restaurant scolaire et la cantine,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Ecole : remplacement PAC : demande de dotation Fonds vert

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de

- ARRETER le projet de l'installation de deux pompes à chaleur dans l'enceinte de l'école communale,
- ADOPTER le plan de financement exposé ci-dessus,
- SOLLICITER une subvention au titre du Fonds vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »,
- CHARGER monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette demande.

CCAS : désignation d'un nouveau membre élu

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration à bulletin secret.

Ont été proclamés membre du conseil d'administration, 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention :

- ***Bruno ROY,***
- ***Gisèle BELLET,***
- ***Michel DAUMAND,***
- ***Corinne BAUDRIT***



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2023

Approbation du compte administratif de la commune sur l'exercice 2022

Monsieur Le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Michel DAUMAND, délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2021	Résultat 2022	Résultat clôture 2022
Résultat Investissement	- 67 370.07	26 743.76	-40 526.31
Résultat fonctionnement	302 802.63	39 229.50	237 334.45
Total	235 432.56	66 073.26	196 808.14

2. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion de la commune sur l'exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2022**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



Affectation de résultats sur le budget primitif de la Commune

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	<u>FONCTIONNEMENT</u>	
<i>Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2022</i>		<i>198 104.95</i>
<i>Recettes 2022</i>		<i>806 210.24</i>
<i>Dépenses 2022</i>		<i>766 980.74</i>
<i>Résultat CA 2022</i>		<i>39 229.50</i>
<i>Excédent cumulé</i>		<i>237 334.45</i>
	<u>INVESTISSEMENT</u>	
<i>Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2022)</i>		<i>-67 370.07</i>
<i>Recettes 2022</i>		<i>163 819.14</i>
<i>Dépenses 2022</i>		<i>136 975.38</i>
<i>Résultat CA 2022</i>		<i>26 843.76</i>
<i>Résultat cumulé ligne 001 budget 2023</i>		<i>-40 526.31</i>
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		<i>71 026.18</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>		<i>14 300.00</i>
<i>Besoin de financement</i>		<i>-97 252.49</i>
	<u>AFFECTATION</u>	
<i>C/1068 Investissement budget 2023</i>		<i>97 252.49</i>
<i>C/002 Excédent reporté budget 2023</i>		<i>140 081.96</i>

- ✓ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	237 334.45 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	- 97 252.49 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	140 081.96 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	- 40 526.31 €



Attribution des subventions aux associations au titre de l'année 2023

Après discussion, le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité le versement des subventions comme suit :

Nom de l'association	Montant de la subvention
A.C.C.A.	200
ACPG CATM OPEX	200
AF des sclérosés en plaques	50
AFMTELETHON	50
Aide à domicile	200
APF France handicap	50
Comité des Fêtes	200
France Alzheimer	50
Gemme la Mélodie	200
Gemme les Drôles	200
Judo club	100
La Roue Libre	200
La Tribu de Nava	2 417.09
Ligue contre le cancer	50
ONAC	50
Restaurant du Cœur	50
Sainte Gemme Amitié	200
Secours catholique	50
SOLCAMPO	50
SPA de Saintes	50
USPL PONT L'ABBE	100
TOTAL	4 717.09

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ✓ DECIDE de maintenir les taux d'imposition,
- ✓ FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 :
 - ~ 32.00% pour la taxe foncière propriétés bâties (10.5% taux communales + 21.5% taux départementales)
 - ~ 36.05% pour la taxe foncière propriétés non bâties
 - ~ 8.00% pour la taxe d'habitation
- AUTORISE monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 Com » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Vote du budget primitif de la commune au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le budget primitif 2023 en équilibre réel et sincère par chapitre :
 - ✓ Section de Fonctionnement 931 727.95€
 - ✓ Section d'Investissement 616 858.12€
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ecole : toiture de la classe des maternelles : étude de devis

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (monsieur Jean-François DESERSON)

- DECIDE d'accepter le devis de l'entreprise VINET Yannick d'un montant de 38 394.45€ HT soit 42 233.90€ TTC pour la réfection de la couverture de la classe des maternelles,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du fonds des affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de réfection de la toiture de la classe des maternelles et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Approbation du compte administratif du Saint Gemme sur l'exercice 2022

Monsieur Le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Michel DAUMAND, délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de Le Saint Gemme et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

3. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2021	Résultat 2022	Résultat clôture 2022
Résultat Investissement	7 857.27	0	7 857.27
Résultat fonctionnement	46 506.06	56 485.79	56 485.79
Total	54 636.33	56 485.79	64 343.06

4. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.
 -

Approbation du compte de gestion du Saint Gemme sur l'exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2022**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation de résultats sur le budget primitif du Saint Gemme

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	<i>FONCTIONNEMENT</i>	
<i>Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2022</i>		46 506.06
<i>Recettes 2022</i>		11 040.29
<i>Dépenses 2022</i>		1 060.56
<i>Résultat CA 2022</i>		9 979.73
<i>Excédent cumulé</i>		56 485.79
	<i>INVESTISSEMENT</i>	
<i>Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2022)</i>		7 857.27
<i>Recettes 2022</i>		0
<i>Dépenses 2022</i>		0
<i>Résultat CA 2022</i>		0
<i>Résultat cumulé ligne 001 budget 2023</i>		7 857,27
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		0,00
<i>Restes à réaliser recettes</i>		0,00
Besoin de financement		7 857,27
	<u>AFFECTATION</u>	
<i>C/1068 Investissement budget 2023</i>		0,00
<i>C/002 Excédent reporté budget 2023</i>		56 485.79

- ✓ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	56 485.79 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	56 485.79 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXEDENT	7 857.27 €

Vote du budget primitif du Saint Gemme au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le budget primitif 2023 en équilibre réel et sincère par chapitre :
 - ✓ Section de Fonctionnement 68 736.27€
 - ✓ Section d'Investissement 7 857.27€
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Approbation du compte administratif du Lotissement Les Orchidées sur l'exercice 2022

Monsieur Le Maire a quitté la salle pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de monsieur Michel DAUMAND, délibérant, à l'unanimité, sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par monsieur Philippe GACHET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif du lotissement Les Orchidées et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

5. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Budget Principal	Résultat clôture 2021	Résultat 2022	Résultat clôture 2022
Résultat Investissement	0	-11 966.00	-11 966.00
Résultat fonctionnement	0	-0.20	-0.20
Total	0	-11 966.20	-11 966.20

6. constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
 - arrête les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Approbation du compte de gestion du Lotissement Les Orchidées sur l'exercice 2022

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de **l'exercice 2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de **l'exercice 2022**,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées **du 1er janvier au 31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de **l'exercice 2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Affectation de résultats sur le budget primitif du Lotissement Les Orchidées

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

	FONCTIONNEMENT	
Excédent exercice antérieur c/002 du BP 2022		0.00
<i>Recettes 2022</i>		<i>11 966.20</i>
<i>Dépenses 2022</i>		<i>11 966.00</i>
Résultat CA 2022		-0.20
Excédent cumulé		-0.20
	INVESTISSEMENT	
Résultat exercice antérieur (c/001 BP 2022)		0.00
<i>Recettes 2022</i>		<i>0.00</i>
<i>Dépenses 2022</i>		<i>11 966.00</i>
Résultat CA 2022		11 966.00
Résultat cumulé ligne 001 budget 2023		-11 966.00
<i>Restes à réaliser dépenses</i>		<i>0,00</i>
<i>Restes à réaliser recettes</i>		<i>0,00</i>
Besoin de financement		-11 966.00
	AFFECTATION	
C/1068 Investissement budget 2023		0,00
C/002 Déficit reporté budget 2023		0.20

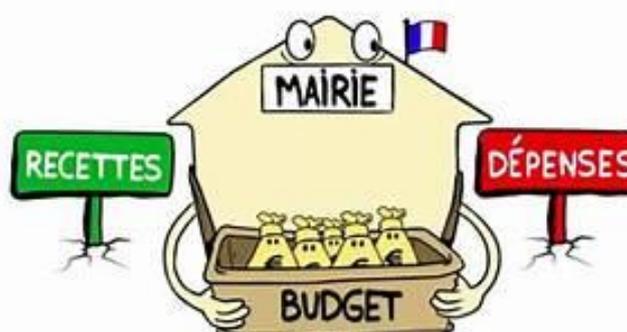
✓ Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DEFICIT	0.20 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0.00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	-0.20 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DEFICIT	-11 966.00 €

Vote du budget primitif du Lotissement Les Orchidées au titre de l'année 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ADOPTE le budget primitif 2023 en équilibre réel et sincère par chapitre :
 - ✓ Section de Fonctionnement 399 771.00€
 - ✓ Section d'Investissement 411 732.00€
- APPROUVE le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- DONNE pouvoir à monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 AVRIL 2023

Eclairage public : déplacement du candélabre au Bois des Barreaux

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis du SDEER d'un montant de 1 622.54€,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Matériels divers : acquisition laveuse

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de la société DESLANDES d'un montant de 3 206.28€ HT soit 3 847.54€ TTC pour une laveuse de sol à batterie,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Eglise : installation d'une nouvelle cloche

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'INSTALLER une nouvelle cloche à l'Eglise,
- D'ACCEPTER le devis de la société GOUGEON d'un montant de 25 752.00€ HT soit 30 902.40€ TTC pour la fourniture et l'installation d'une cloche de 934 mm de diamètre et 460kg,
- D'ACCEPTER de faire un appel aux dons,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre d'un équipement du patrimoine auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réalisation du projet de fourniture et d'installation d'une cloche et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Eglise : toiture sacristie

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise VINET Yannick d'un montant de 3 639.46€ HT soit 4 003.41€ TTC pour la réhabilitation de la toiture de la sacristie,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du Fonds de Revitalisation des petites communes auprès du Département de la Charente-Maritime pour la réhabilitation de la toiture de la sacristie et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Salle des aînés : travaux d'isolation

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de la SARL RANDAL d'un montant de 3 242.80€ HT soit 3 891.36€ TTC pour la fourniture et pose de doublage de phonique,
- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise RAVAUD David peinture d'un montant de 4 312.20€ HT soit 5 174.64€ TTC pour des travaux de peinture,
- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Gaylord menuiserie d'un montant de 2 961.72€ HT soit 3 554.06€ TTC pour la pose et la fourniture de menuiseries,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Ecole

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- REALISER des travaux d'isolation avec la pose de nouvelles ouvertures et de peinture dans l'enceinte scolaire
- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise RAVAUD David peinture d'un montant de 4 464.75€ HT pour des travaux de peinture,
- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Gaylord menuiserie d'un montant de 12 192.52€ HT soit 14 631.02€ TTC pour la pose et la fourniture de menuiseries,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités
- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du Fonds d'aide départementale aux affaires scolaires auprès du Département de la Charente-Maritime pour des travaux d'isolation avec la pose de nouvelles ouvertures et de peinture dans l'enceinte scolaire et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Salle des aînés : travaux d'isolation : demande de subvention

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une aide au titre du Fonds de Revitalisation des petites communes auprès du Département de la Charente-Maritime pour des travaux d'isolation de la salle des aînés et de charger monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet et à signer tout document se référant à cette affaire.

Voirie centre bourg : parking

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 2 abstentions

- D'ACCEPTER de réaliser un aménagement de voirie à proximité du terrain multisport pour accueillir les usagés,
- D'ACCEPTER le devis de la SARL PAPIN d'un montant de 9 904.70€ HT soit 11 885.64€ TTC pour des travaux de voirie,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.
- DE SOLLICITER auprès du Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention de la répartition 2022 du produit des amendes de police à hauteur de 40% des travaux d'un montant de 9 904.70€ HT
- D'ACCEPTER le plan de financement suivant :
 - subvention amendes de police 40% : 3 961.88€
 - autofinancement 60% : 5 942.82€
- D'AUTORISER monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

Domaine et patrimoine : occupation du domaine public par Les ciseaux de Carine

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'AUTORISER madame Carine USINIER à stationner son véhicule, le vendredi sur la journée entière afin de recevoir sa clientèle, sur le parking de la salle des fêtes, à partir du 05 mai 2023,
- D'AUTORISER madame Carine USINIER à brancher son véhicule sur le compteur jaune appartenant à la commune, gracieusement,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2023

Acquisition matériel : armoire ignifugée

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 13 voix pour et 1 abstention (monsieur FRICAUD)

- D'ACCEPTER le devis de la société Fabrègue d'un montant de 4 613.86€ HT soit 5 536.63€ TTC pour l'acquisition d'une armoire ignifugée,
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Médiathèque : sécurisation accès internet

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise Centre Ouest Antennes d'un montant de 1 595.47€ HT soit 1 914.56€ TTC dont 300€ d'abonnement.
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Cimetière : porte d'accès

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de l'entreprise PLAIRE Jean-Jacques d'un montant de 1 242.32€ HT soit 1 490.78€ TTC
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Ecole : projet d'éducation artistique et culturelle

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 2 abstentions (mesdames Valérie ROULIN et Mélisa BOILEVIN)

- D'ACCEPTER le devis de Benoit HAPIOT créations d'un montant de 3 120.00€ TTC
- SOLLICITER un soutien financier auprès de la CDC Cœur de Saintonge dans le cadre de l'appel à projet « Soutien aux projets d'éducation artistique et culturelle »
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Salle des aînés : acquisition mobilier

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de la société JPP Direct d'un montant de 4 366.82€ HT soit 4 866.43€ TTC pour l'acquisition de 10 tables polyvalentes de dimension 200x76cm et 50 chaises
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2023

Patrimoine : réparation véhicule 3.5T

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- D'ACCEPTER le devis de Jean-Jacques LEGLISE d'un montant de 11 453.87€ HT soit 13 744.64€ TTC, pour le remplacement du moteur, système d'injection et turbo du véhicule 3.5T
- CHARGE monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités.

SDEER : passage en lampes LED

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'accepter le devis du SDEER d'un montant de 19 484.77€,
- la participation du SDEER à hauteur de 50% soit 9 742.39€,
- la participation de la commune à hauteur de 9 742.38€,
- souhaite d'échelonner le remboursement en 5 annuités,
- cette dépense sera inscrite au budget à partir de l'exercice 2024,
- charge monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités,

Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- DE CREER un emploi permanent d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison de 28/35ème, de catégorie C, au grade d'adjoint technique territorial relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques,
- DE MODIFIER, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 01 septembre 2023,
- Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des missions du poste,
- Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 371, indice majoré 343, de l'échelle indiciaire du cadre d'emplois d'adjoint technique,
- L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi,
- QUE les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent recruté seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.



Ecole : tarif cantine et garderie périscolaire

Tarifs restauration scolaire :

Après discussion, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 2 contre (madame Gisèle BELLET) et 1 abstention (Philippe GACHET),

- FIXE, à partir du 01 septembre 2023, à 3.00€ le tarif du repas enfant de la cantine scolaire,
- FIXE, à partir du 01 septembre 2023, à 4.40€ le tarif du repas adulte de la cantine scolaire,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer les parents,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Tarifs périscolaire :

Après discussion, le Conseil Municipal, 8 voix pour et 6 abstentions (Gisèle BELLET, Mélisa BOILEVIN, Frédéric BOURSIQUOT),

- FIXE, à partir du 01 septembre 2023, le tarif de l'heure de garderie à 1.60€,
- CHARGE monsieur le Maire d'informer les parents,
- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Salles municipales : tarif des réservations

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer comme suit les tarifs de location des salles municipales à partir du 01 septembre 2023

SALLE DES FETES	
Commune sans chauffage (week-end)	210,00 €
Commune avec chauffage (week-end)	280,00 €
Commune sans chauffage (journée en semaine)	65,00 €
Commune avec chauffage (journée en semaine)	90,00 €
Commune (Vin d'honneur)	Gratuit
Hors commune sans chauffage (week-end)	450,00 €
Hors commune avec chauffage (week-end)	530,00 €
Hors commune sans chauffage (journée en semaine)	240,00 €
Hors commune avec chauffage (journée en semaine)	280,00 €
Vin d'honneur (hors commune sans chauffage)	160,00 €
Vin d'honneur (hors commune avec chauffage)	190,00 €
Thé dansant hors commune sans chauffage	380,00 €
Thé dansant hors commune avec chauffage	440,00 €
CAUTION	1 000,00 €
CAUTION POUR LE NON RESPECT DES CONSIGNES	100,00 €

SALLE DES AINES	
Commune	130,00 €
Hors commune	200,00 €
Vin d'honneur salle 3ème âge (hors commune)	90,00 €
Entreprise communale	80,00 €
Entreprise hors commune	100,00 €
Forfait ménage pour entreprise	30,00 €
CAUTION	800,00 €
CAUTION POUR LE NON RESPECT DES CONSIGNES	100,00 €

- CHARGE le Maire d'accomplir toutes les formalités.

Chers habitants de Sainte-Gemme,

Grande nouvelle !

Prochainement, une super supérette va ouvrir ses portes dans notre village 12 Rue de la Chambrie.

Api, ce sont des supérettes nouvelles, en libre-service, ouvertes 24h24 et 7j7.

À l'intérieur, vous trouverez 700 produits du quotidien, au même prix qu'au supermarché (fruits et légumes frais, surgelés, épicerie, boissons, hygiène et beauté).

Pour entrer dans la supérette, 2 options :

- ✓ Vous téléchargez l'application Api ma Supérette ou vous vous rendez sur www.apimasuperette.fr afin de créer votre compte. Vous recevrez alors un QR Code que vous scannerez devant la porte de la supérette pour l'ouvrir. Une fois à l'intérieur, vous ferez vos courses comme d'habitude, et vous paierez (CB uniquement) à la caisse automatique.
- ✓ Si vous n'avez pas de smartphone, les équipes d'Api vous aideront le jour de l'ouverture et pendant 15 jours à vous fabriquer une carte avec un QR Code.

On a hâte de vous la présenter !

L'équipe d'Api Supérette



MON MÉMO TRI

EMBALLAGES

Tous les emballages se trient
Sans restes alimentaires, ne pas rincer, ne pas imbriquer, ne pas écraser.



VERRES

Bocaux, pots en verre, bouteilles.



BIODÉCHETS

Épluchures, restes de repas, marc de café, assulo-tout, croûtes de fromage... À composter.



PAPIERS ET PETITS CARTONS

Tous les papiers et petits cartons se trient et se recyclent

Petits emballages en carton, prospectus, courriers, journaux et magazines...



TEXTILES

Vêtements et linge de maison propres et secs, même usés. À déposer dans un sac fermé, les chaussures s'attachent par paire.



ORDURES MÉNAGÈRES

Sécherement ce qui ne peut pas être trié, produits d'hygiène jetables (coton, masques, couches jetables...), petits objets cassés, sacs d'aspirateur...



OBJETS EN BON ÉTAT

Donnez, vendez ou déposez dans la Cyclab'Box



Où va ce déchet ?
Rendez-vous sur cyclad.org

cyclad CITEO
Tous les déchets ont leur lieu

Aide financière aux administrés pour la destruction des nids de frelons asiatique

Le frelon asiatique, espèce invasive, est installé sur la région depuis plusieurs années. Bien qu'il ne soit pas obligatoire, réglementairement, de pratiquer à un enlèvement systématique des nids, leur destruction tôt dans la saison peut s'avérer efficace pour limiter l'infestation. L'objectif est de limiter les nuisances des frelons asiatiques sur les plans apicoles et de biodiversité, économiques ainsi que de santé et sécurité publiques.



Formulaire à demander au Secrétariat
au 05 46 94 71 51 ou par mail :
secretariat@mairiestegemme.fr

LES ARBRES REMARQUABLES DE CHARENTE-MARITIME



20 ans après un premier recensement, les associations Nature Environnement 17 (NE17) et Arbres Remarquables de France (A.R.B.R.E.S.) engagé, sur 2023 et 2024, une actualisation de l'inventaire des arbres les plus beaux ou les plus surprenants du département.

CONNAISSEZ-VOUS UN OU DES ARBRES REMARQUABLES ?

VOUS POUVEZ NOUS AIDER EN SIGNALANT VOS COUPS DE CŒUR

Grâce à notre formulaire en ligne qui permet une saisie rapide directement depuis votre smartphone (idéalement) ou votre ordinateur :

www.ne17.fr/actualisation-de-linventaire-des-arbres-remarquables-de-charente-maritime/



Contact : arbres@ne17.fr



Avec le soutien financier :



Travaux Acquisitions

Réalisations

Aménagement du parking du Pitch'One

AVANT



PENDANT



APRES



Panneau solaire arrêt bus
Les Brissonneaux



Nouvelle table de Ping Pong à l'école



Réfection de la toiture de la Salle
des Aînés



La salle des Fêtes
est équipée de
rideaux
Changement des
portes fenêtres



AVANT



APRES

AVANT

Réfection de la toiture de la
classe maternelle

APRES



Aménagement paysagers des extérieurs



Acquisitions

Cabane à
livres
Située à côté
de la
Médiathèque



Remplacement de la
porte et des volets de la
salle du
Conseil à la Mairie



Acquisition de parcelles privées au lieu-
dit « Pouzaur » et « La Crocherie »

Projets

Terrain multisport

Après l'étude de plusieurs propositions de terrains multisports, le conseil a retenu l'aménagement de type Pitch'One. En effet, cet espace sera composé de 5 aires permettant à plusieurs groupes d'exercer une activité sportive différente en même temps. Ainsi, des terrains seront aménagés avec des buts pour pratiquer du foot, du hand, du basket, d'autres seront équipés avec des filets pour le badminton, le tennis, le tennis ballon, le volleyball ...

En plus, nous avons décidé de rajouter en option, une table de tennis de table « ping pong » et autour de cet espace multisports deux couloirs d'athlétisme à la demande des institutrices. Quelques banquettes quatre places seront également disposées.

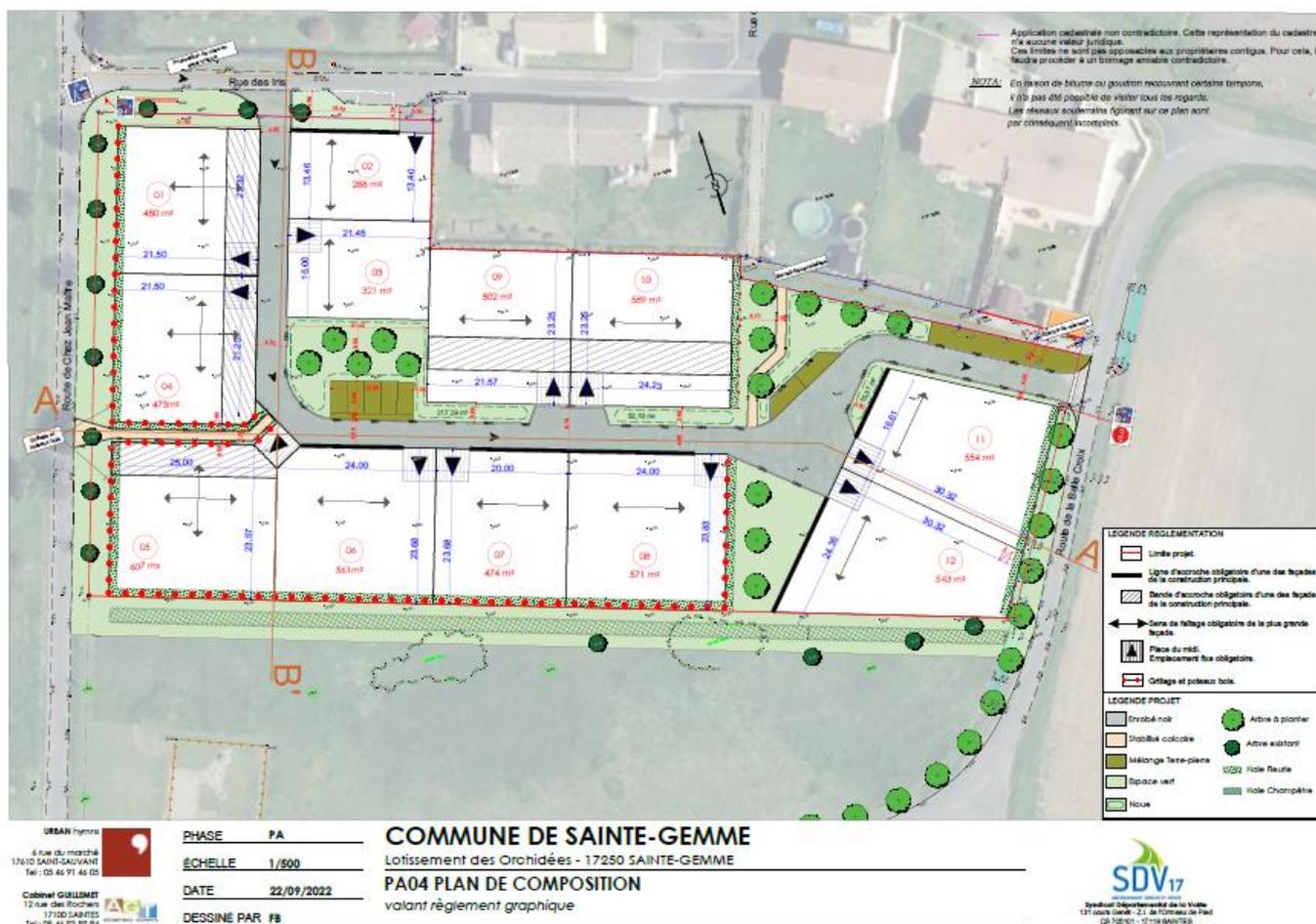
Cet espace multisport sera aménagé à côté du terrain de tennis sur une aire de 36 m par 20 m et entouré d'un grillage. Des places de parking seront à votre disposition aux abords.

Nous espérons répondre aux attentes du plus grand nombre, et rendre le bourg plus attractif et vivant avec ce nouveau centre d'intérêt.

Le Pitch'One



Lotissement « Les Orchidées »



Un rapport de diagnostic archéologique a été rendu

Lotissement les Orchidées

Concernant notre futur lotissement, le verdict suite au diagnostic archéologique est tombé. Si nous voulons poursuivre notre projet, nous devons faire réaliser des fouilles sur l'ensemble de la parcelle. Ces fouilles consistent à décaisser la terre végétale sur l'ensemble du terrain (soit les 8401 m²) sur une profondeur de 80 cm. Cette opération coûteuse, devra être financée par la commune, même si des aides départementales sont possibles, le reste à charge pour la commune sera conséquent.

Pour information, ce diagnostic réalisé par le service archéologie départementale grâce à des tranchées de sondage en avril dernier a révélé la présence et les travaux en ces lieux de plusieurs civilisations. Les éléments les plus anciens sont attribués à la période de la Protohistoire probablement à l'âge du bronze ancien ou moyen (2200 à 1400 an avant notre ère) avec des fosses, probablement des fossés et des fragments de poterie. Une seconde occupation remonte à l'âge de fer (environ 600 ans avant notre ère) avec un important lot de poteries et des graines carbonisées. Enfin la période du haut moyen âge (période allant du V au X siècle) est matérialisée par deux structures dont un trou de poteau qui a pu être daté au carbone 14.

Pour les férus d'histoire ces trouvailles sont passionnantes, mais pour notre projet de lotissement, c'est un pavé dans la mare. Même si la durée des fouilles, n'est pas connue avec précision, nous pouvons les estimer à environ deux ans. C'est avec toutes ces considérations, que le conseil en date du 21 septembre 2023, a décidé malgré tout de poursuivre le projet de lotissement, jugé primordial pour l'avenir de notre commune.

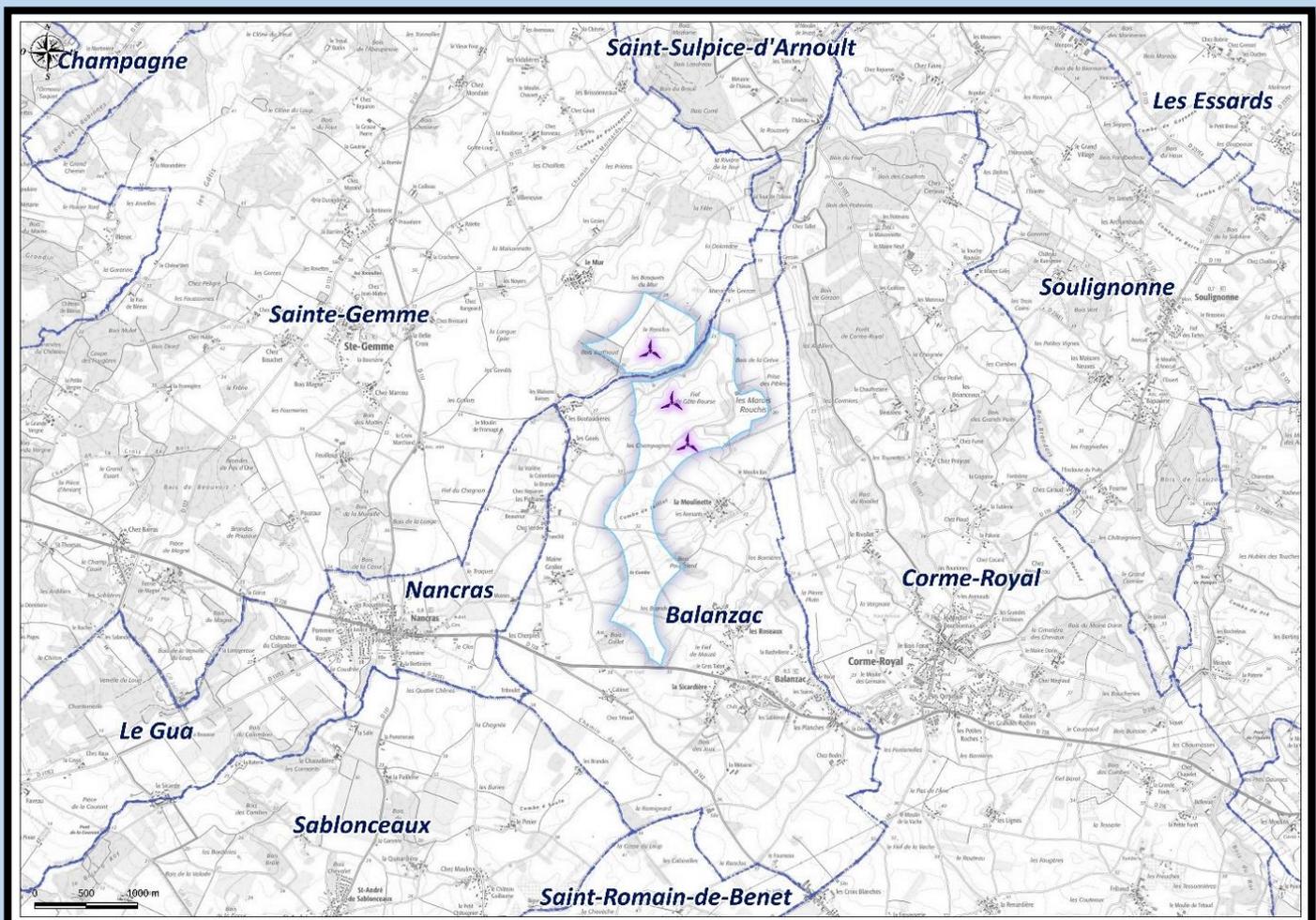
Quelques nouvelles du projet éolien des Rouches

Après une année 2022 réussie, qui a vu l'implantation du projet finalisée et le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé en préfecture, l'année 2023 a démarré de la meilleure des façons puisque nous avons reçu des retours très positifs des services instructeurs sur la qualité du dossier.

Malheureusement, nous avons appris en janvier qu'à cause de la mise à jour d'une procédure d'atterrissage de l'aérodrome de Rochefort, l'éolienne n°1 – la plus au nord du projet, à Sainte-Gemme – pouvait poser un problème.

Malgré des discussions avec l'aviation civile et la préfecture, nous n'avons eu d'autre choix que de retirer l'éolienne du projet. A la demande des services de l'Etat, cette suppression nécessite de remettre totalement à jour l'intégralité du dossier de demande d'autorisation et de le représenter en préfecture. Nous nous y attelons depuis ces 6 derniers mois et déposerons le dossier mis à jour en préfecture au début de l'automne.

Ainsi, ce sont désormais 3 éoliennes qui sont prévues à Sainte-Gemme et Balanzac et qui permettront de produire en moyenne 35% de la consommation électrique annuelle totale du territoire du cœur de Saintonge.





Photomontage actualisé du projet depuis la sortie est du hameau du Mur

Malgré ce ralentissement, nous continuons évidemment de croire en ce projet, peut-être plus que jamais. En effet, RTE, gestionnaire de l'équilibre offre-demande pour l'électricité en France a actualisé ses perspectives pour les prochaines années et la conclusion est résumée sur l'illustration ci-dessous : pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques nationaux (tant en termes de production que de souveraineté), la France n'a pas d'autre solution que d'accélérer le déploiement de l'éolien terrestre et du solaire dans les prochaines années car ce sont les seules technologies disponibles.

Pour atteindre une production d'électricité bas-carbone de de l'ordre de 650 TWh par an en 2035 et poursuivre l'augmentation du productible au-delà, les décisions doivent être prises dès aujourd'hui, mais elles produiront leur effet de manière différée

D'ici 2030



L'accroissement de la production décarbonée reposera essentiellement sur les EnR terrestres

Entre 2030 et 2035



Un relais de croissance peut être assuré par l'éolien en mer (objectif 18 GW en 2035) si les appels d'offre sont lancés entre aujourd'hui et 2025

Au-delà de 2035



Les nouveaux EPR2 apporteront leur contribution à la production nationale (en intégrant la perspective de fermetures de réacteurs à 60 ans)

Source : RTE – juin 2023

Nous faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour que le projet des Rouches voit le jour dans les meilleures conditions et participe ainsi à l'atteinte de ces objectifs !

L'équipe projet de WPD

Quoi de neuf à la médiathèque ?

NOUVEAU Accès Wifi

Vous pourrez désormais vous connecter avec vos appareils numériques au wifi, un service offert au public gratuitement à la médiathèque ! Smartphone, tablette, ordinateur portable, il suffira lorsque vous êtes à la médiathèque d'aller sur l'icône wifi de votre appareil et de sélectionner « ici wifi gratuit »

Conseiller numérique tous les 3èmes jeudis du mois :

Un nouveau conseiller vient sur le territoire donner des cours d'informatique et de numérique à la médiathèque tous les 3èmes jeudis du mois. Il est possible de s'inscrire soit en appelant la médiathèque au 05 46 93 33 93 ou directement auprès de lui au 07 64 74 05 67.

Il sera possible de se perfectionner dans tous les domaines pour mieux savoir utiliser un ordinateur, un smartphone ou une tablette. Que ce soit pour vos documents, vos vidéos ou vos photos, pour mieux maîtriser les bases, connaître et repérer les bons gestes, imprimer, scanner ou organiser ses dossiers.

Horaires médiathèque - changements

En période scolaire

Mardi de 8h30 à 11h30 et de

13h30-18h00

Mercredi matin de 8h30-12h30

Jeudi après-midi et de 13h30-18h00

Vendredi de 8h30 à 9h30 et de

13h30-18h00

Samedi de 10h00-12h00

En période de vacances scolaires

Mardi 14h00-18h00

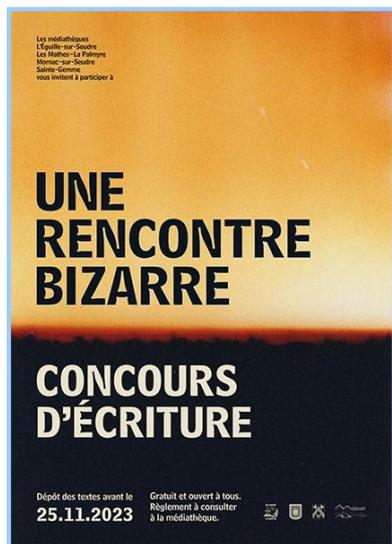
Samedi 10h00-12h00



Soutien scolaire

L'aide aux devoirs reprend cette année pour les CE2, CM1 et CM2 à la médiathèque après l'école, un petit groupe vient une fois par semaine pour réviser les leçons et l'orthographe, travailler les exercices ou faire la lecture.

Concours d'écriture :



Concours d'écriture : "Une rencontre bizarre"

Organisé par les médiathèques de l'Eguille-sur-Seudre, Les Mathes-La Palmyre, Mornac-sur-Seudre et Sainte-Gemme.

Dépôt des textes avant le 25 novembre 2023.

Gratuit et ouvert à tous !

Renseignement et règlement dans l'une des 4 bibliothèques organisatrices.

RETOUR EN IMAGES



BROCANTE
21 Mai



KERMESSE DU
1^{ER} Juillet



PIQUE NIQUE
ECOLE 7 Juillet



Merci aux bénévoles
pour leur participation



SAINTE GEMME
EN FETE

Food truck sucré

Buvette et Restauration

Place de l'Eglise
À partir de 14 h

Feu d'Artifice

Activités diverses
Structure gonflable - Tir à l'arc
Chambeule-léaut
Concours de belote
Pétanque
Jeu de quilles
Ballons louches
Tour de Calécho

samedi 05 août

Réservation repas au 05.46.94.71.51 Organisé par La Municipalité et les Associations

Imprimé par nos soins - ne pas jeter sur la voie publique

Le bénéfice du repas du soir s'élève à 740€.
Comme chaque année, cette somme sera
reversée au Téléthon.

SAINTE GEMME AMITIE

Une nouvelle saison reprend ses activités à l'association.

Reprise du club le 5 septembre 2023 à partir de 14 heures, ceci tous les 1ers et 3èmes mardis de chaque mois. On peut jouer à la belote, loto etc

Notre dernière sortie sur la croisière des phares, la pluie était avec nous toute la matinée. Retour du soleil l'après-midi pour la visite des grottes à Meschers.

Nous passons aux activités de la fin de l'année, avec un séjour du 17 au 22 septembre au trésor d'Auvergne.

Le dimanche 22 octobre à l'Ange Bleu. En décembre, au cabaret de Noël à San Sebastien (date à définir). Puis le 07 Janvier 2024, repas de Noël.

Sans oublier les 8 concours de belote, dont je vous fais part des dates. Il se déroule tous un jeudi :

- 5 octobre
- 21 décembre
- 7 mars
- * 9 novembre
- * 8 février 2024
- * 4 avril
- * 2 et 30 mai



Pour tout renseignement : Mme Lucette PORTIER au 05 46 94 76 20.

Nous comptons sur votre présence à ces dates.

Le Secrétaire, Mr Marcel JULLIOT

LA ROUE LIBRE

Voici une année de passée pour nos repas (pot au feu, grillages et entrecôtes) toujours dans une très grande ambiance avec notre musicien Yann.

Maintenant, nous pensons au prochain pot au feu du 03 février 2024 où on vous attend toujours aussi nombreux.

Merci à tous ainsi qu'aux bénévoles toujours très dévoués.

Encore merci !!!



La Présidente, Mme Lucette PORTIER

ACCA STE GEMME

Septembre, c'est aussi la rentrée pour les chasseurs.



Cette année, nous en comptons un peu plus d'une centaine sur la commune stabilisant l'effectif pour l'année 2023/2024.

Nous avons profité de l'été pour terminer l'aménagement intérieur de notre local situé derrière le Prieuré, qui est maintenant totalement opérationnel pour l'organisation des battues.

Les battues chevreuil débuteront le samedi 14 octobre 2023, concernant le sanglier, les battues ont déjà commencé pour limiter les dégâts aux cultures.

Financé par la FDC 17, nous avons procédé au lâcher de faisans Mantchourie (celui-ci est interdit à la chasse), pour tenter de repeupler le territoire.

C'est une espèce de faisans, poules grises, coqs rouges, très vives, se dissimulant efficacement et apte à une bonne reproduction naturelle.

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée, avec les joies d'automne, champignons, châtaignes et promenades bucoliques en espérant échanger avec vous au coin d'un bois ou au détour d'un chemin.

ACCA ST GEMME



Un petit clin d'œil sur nos manifestations passées : La Galette des Rois, Karaoké, Brocante, Fêtes de la Musique, Marche nocturne et participation de Sainte Gemme en Fête.

Comme toujours, l'équipe du Comité prend plaisir à mettre en place ses manifestations afin que vous puissiez partager un moment convivial.

Cette année, la marche était sur le thème de la coupe du monde de RUGBY. Nous avons changé de parcours qui a été fort apprécié. Nous tenons particulièrement remercier la Ferme de Magné qui nous a autorisé à traverser le site permettant d'effectuer deux étapes « le coup du milieu » sur le thème du Portugal et « plat chaud » l'Angleterre dans un cadre magnifique. Également, nous remercions les propriétaires des parcelles qui nous ont permis aussi de mettre en place ce nouveau parcours. Les retours ont été très positifs, nous nous préparons à avoir plus d'inscriptions pour l'année prochaine.

La prochaine manifestation aura lieu le 25 Novembre « Année 80 » et comme chaque année, les bénéfices de la soirée seront reversés au Téléthon.

Projets pour l'année prochaine : nous avons toujours pour projet d'organiser des « jeux inter-villages ».

N'hésitez pas à nous solliciter.

Le président remercie les membres du Comité des Fêtes ainsi que les bénévoles qui nous ont rejoints pour donner mains fortes dans les manifestations.



Composition de l'équipe de FRANCE



Le 28 Octobre, rendez-vous à partir de 20H dans la salle des fêtes de Sainte Gemme pour regarder tous ensemble la finale de la coupe de rugby sur écran géant.

Le comité des fêtes mettra en place buvette et petite restauration



On vous attend nombreux... en espérant, derrière les bleus



Contacts : 0610349301/0546950678

Facebook : comité des fêtes 17250 Ste gemme

Président : Bruno ROY.

Effectifs pour la rentrée scolaire 2023/2024

Classe	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Elèves
Nombre	6	10	12	15	15	13	5	15	91

Rentrée scolaire à l'école de Sainte Gemme :

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 04 septembre à 8h30 et l'école accueille cette année 91 élèves.

Les PS ont été accueillis le jeudi 31 août de 10h à 12 h avec leurs parents afin de faciliter leur entrée à l'école. Ils ont pu découvrir leur classe, leur enseignante et les ATSEM.

L'équipe enseignante se compose de Mme Branger pour les PS-MS, Madame Tailhardat et Mme Couralet pour les GS-CE1, Mme Dumas pour les CP, Mme Couason pour les CE1-CE2 et M. Grandener pour les CM1-CM2.

Cette année, la journée de décharge de la directrice (Mme Tailhardat) est le mardi.

Dans les classes maternelles, les enseignantes sont aidées par Sophie et Christelle.

Nous souhaitons une bonne année scolaire à tous les enfants de l'école de Sainte Gemme.

Service-Public.fr  

MÉTROPOLE

Vacances scolaires 2023-2024

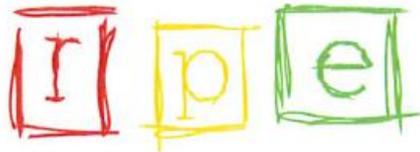


- Zone A** : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.
- Zone B** : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.
- Zone C** : Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.
- Corse**

	Zone A	Zone B	Zone C	Corse
Rentrée des élèves	Lundi 4 septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023	Lundi 4 septembre 2023	Mardi 5 septembre 2023
Vacances de la Toussaint	Du samedi 21 octobre au lundi 6 novembre 2023			
Vacances de Noël	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024			
Vacances d'hiver	Du samedi 17 février au lundi 4 mars 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024	Du samedi 10 février au lundi 26 février 2024	Du samedi 24 février au lundi 11 mars 2024
Vacances de printemps	Du samedi 13 avril au lundi 29 avril 2024	Du samedi 20 avril au lundi 6 mai 2024	Du samedi 6 avril au lundi 22 avril 2024	Du samedi 27 avril au mardi 13 mai 2024
Vacances d'été	Samedi 6 juillet 2024			

Les vacances débutent les jours indiqués, après les cours. Pour les élèves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances débutent le vendredi après les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqués.
Dans les zones A, B et C, les élèves n'auront pas classe le vendredi 10 mai et le samedi 11 mai 2024.





Relais Petite Enfance
Communauté de Communes Cœur de Saintonge

Un RPE c'est quoi?

- Un lieu d'**accueil** et d'**informations** pour les parents sur les **modes de garde**



- Un lieu d'**accueil** et de **formation** pour les **assistants maternels** et tous ceux qui souhaitent le devenir

- Des **ateliers d'éveil gratuits** pour les assistants maternels et les enfants



- Un lieu d'**informations** sur les formalités administratives pour le **parent employeur** d'assistants maternels et garde à domicile

+ d'infos

Responsable Relais Petite Enfance

Sylvie PAPILLON - 06 01 05 10 94 - rpesud@coeurdesaintonge.fr

Maison de l'Enfance - 23 rue du Collège BP 7 - 17250 Saint Porchaire

Retrouvez-nous sur 

Le Relais Petite Enfance vient tous les 2èmes vendredis de chaque mois à la Médiathèque de Ste Gemme pour un atelier BB lecteurs animé par Agnès en direction des assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

Une sortie famille à la Ferme de Magné a eu lieu cet été en juillet avec les familles suivies d'un pique-nique.

Un spectacle de Noël sera proposé aux familles et professionnels du territoire de la Communauté de Communes en cette fin d'année 2023.

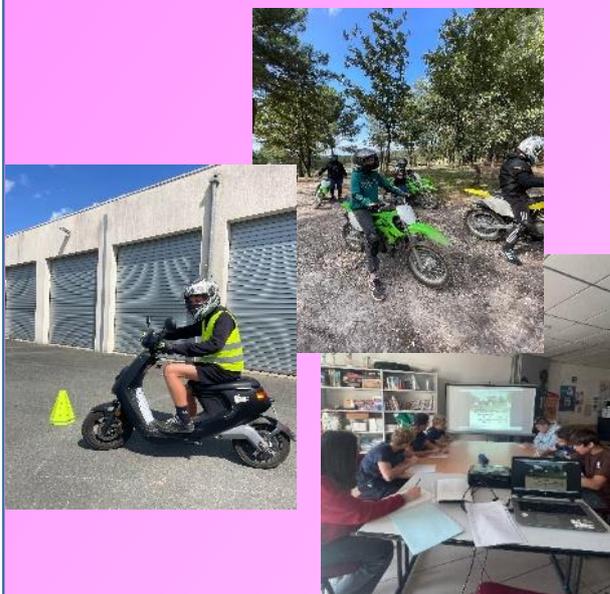


C'est la rentrée !!!

Cette année encore les jeunes du territoire Cœur de Saintonge ont pu avoir accès à une proposition très variée d'activités et de sorties. Accrobranche, cuisine, jeux sportifs, téléski-nautique, piscine ou encore des stages escalade gym freestyle, sans parler des séjours dans le Pays Basque, en Dordogne avec le Raid Mob ou en mini camps Pôle jeunesse et théâtre en mouvement... le Sec'J cet été c'est plus de 65 propositions d'activités et plus de 150 jeunes qui ont pu en profiter.



De plus les jeunes ont créé un film à l'occasion du festival « Le Petit Film Bricolé » qui sera diffusé le samedi 23 septembre à l'Atlantic Ciné de Saintes. Les jeunes ont revisité à leur manière une scène du film « Harry Potter et la chambre des secrets ».



Les jeunes du projet Raid Mob ont participé aux 4 jours du chantier d'auto financement à Soullignottes.

Les sorties familles à Mysterra à Montendre et à O'Gliss Park ont été très appréciées de tous.

Pour cette année 2023-2024 toute l'équipe du Sec'J vous réserve plein de projets, de séjours avec entre autres un stage DJ, un stage Slam, la deuxième édition de la Journée de l'Ado pendant les vacances de printemps, une soirée disco halloween et bien plus encore !!

Si vous avez des idées, des envies n'hésitez pas à nous contacter ou passez nous voir dans les locaux du Sec'J à Ste Gemme, à Soullignottes, à Beurley ou St Porchaire.

Vous pouvez nous suivre sur Facebook : Secteur Jeunesse et même sur Insta : [secteur_jeunesse_st_porchaire](#)

Pour plus d'information contactez le Sec'J au 06.23.28.04.15 / 05.46.95.47.93

mail : secteurjeunesse@couerdesaintonge.fr

Le CCAS est toujours actif sur la commune de SAINTE GEMME.

Au cours du quatrième trimestre est prévue une action de prévention et d'informations sur les conduites à risques, les addictions etc. (ouverte à tous les publics). Cette rencontre sera animée par des gendarmes formés sur ce thème.

En début et au cours de l'été, différents membres du CCAS ont rendu visite aux personnes âgées seules ou isolées ainsi qu'aux personnes fragilisées. Action renouvelée régulièrement.

A partir du 15 mai une permanence du CCAS a été mise en place le premier et troisième lundi de chaque mois dans les locaux de la médiathèque.

Depuis l'instauration de cette permanence aucune personne ne s'est présentée.

Désormais pour toute demande auprès du CCAS, prendre rendez-vous auprès du secrétariat de mairie qui fera le relai. Les personnes le désirant pourront être reçues en toute confidentialité par un membre du CCAS.

Entreprises Locales

Une nouvelle organisation pour le site Natura 2000 des Landes de Cadeuil

Le mois de juillet 2023 marque un tournant pour l'animation du site Natura 2000 des Landes de Cadeuil qui s'étend sur les communes de La Gripperie-Saint-Symphorien, Saint-Sornin et Sainte Gemme. Depuis 2012, c'est la LPO France qui était missionnée par l'Etat pour animer ce site : elle a donc œuvré pendant plus de 10 ans à la préservation des milieux naturels en équilibre avec les activités humaines.

Depuis cet été, c'est la Communauté de Communes du Bassin de Marennes qui a pris le relais de la LPO, et est en charge de l'animation. Il s'agit du sixième périmètre Natura 2000 dont elle aura la charge. La passation est en cours et la CCBM aura à cœur d'assurer le meilleur des accompagnements aux acteurs du territoire des Landes de Cadeuil dans sa préservation.

La nouvelle animatrice Natura 2000 est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions ou pour vous accompagner dans vos projets :

Baudier Maureen

biodiversite@bassin-de-marennes.com

06 24 25 14 56

MARCHÉ DE CRÉATRICES, PRODUCTRICES...
De nombreux stands à découvrir !!

EXPOSITION PHOTOS
"Portraits de Femmes"

RALLYE SANTÉ
2 départs de marche (10h30 et 15h)
5 € minimum / don libre - 12 ans

OCTOBRE ROSE

STANDS PRÉVENTION SANTÉ
Ateliers, autopalpation, nutrition, dépistage...

ANIMATIONS, BUVETTE ET RESTAURATION

TOMBOLA

SAMEDI 28 OCT.
10h - 18h

Salle des fêtes Saint-Porchaire

CONTACT
CDC Coeur de Saintonge - 05.46.95.35.83
contact@coeurdesaintonge.fr

L'intégralité des bénéfices sera reversée entre 3 associations oeuvrant dans la lutte contre le cancer

Octobre Rose est un événement organisé dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Samedi 28 octobre 2023
SAINT PORCHAIRE

RALLYE SANTÉ

RDV SALLE DES FÊTES

5 KM / 5 €
-12 ANS / DON LIBRE

Marche rose avec les étudiants de l'Institut de formation en soins infirmiers - Quiz santé sur le parcours

2 départs de marche : 10h30 et 15h00

A VOIR SUR PLACE 10H-18H

Marché de créatrices, productrices

Exposition "Portraits de femmes"

Animations, tombola, buvette et restauration

LES TROPHÉES COEUR DE SAINTONGE
2023 - 2ème édition

• Particuliers
• Associations
• Entreprises

Vous avez un talent, réalisé une action ou créé quelque chose d'original ou innovant !

DÉPÔT DES CANDIDATURES jusqu'au 31 octobre 2023

À VOTRE MAIRIE OU À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
INSCRIPTION GRATUITE

Dossier d'inscription et règlement sur coeurdesaintonge.fr ou sur simple demande au 05.46.95.35.83 - contact@coeurdesaintonge.fr

• Carte cadeau de 50 €
• Trophée
• Entrées sur sites de visite

Sport **Écologie Environnement** **Innovation Entreprenariat** **Culture Art** **Citoyenneté Solidarité Bénévolat**

Ateliers numériques

Le 3ème Jeudi de chaque mois à Sainte Gemme de 14h30 à 16h30

Vos prochains rendez-vous

21 septembre 19 octobre 23 novembre 21 décembre

Ateliers numériques Gratuits
Prise en main ordinateur, smartphone ou tablette, bureautique, sécurité numérique..

Inscrivez-vous
contact :

07 64 74 05 67 numerique@coeurdesaintonge.fr

REMEMBREMENT

A partir des z'années soixante, dans les campagnes de nout' si belle saintonge, on coumençait à entend' parler de « remembrement ».

À Souchots les veugnes, coum' peurtout, thieu faizait jhaser ! et pas à d'mi !

Le maire de thiète coumune éty bin enneuyé. O faut dire qu'o lé li qu'est le propriétaire de la benasse la plus conséquente, pensez dont, 114 jhornaux de boune terre (en 42 pièces quand même). Alors que les z'auts' fermes dépassiant pas les 35 jhornaux, avec qui sait combin d'mourçâs d'terrain et thieuqus' rangs d'veugne (et que des bons visants !) Cinq ou six vaches, le laitier ramassait les bidons d'lait au p'tit matin. A neu, pu d'vaches, à sont renfeurmées dans des « usines à vaches » qu'décit Noémie (et peur centaines, pauv'bêtes)

Thièlle opération de remembrement doit s'passer coume o faut ; le souèr au souper, o lé le sujet d'conversation, l'avis de sa femme est de première importance ! D'abord o faut convoquer le conseil municipal. Emprès, o faudra espyiquer à teurtous les propriétaires qu'o s'ra sansément ine révolution une fois que thieu chantier ; qui va durer bin longtemps ! touch'ra à sa fin !

Y s'gratte le calâ peur faire en sorte que thièl ouvrage se retourne pas cont' li ! Coument dire que le progrès moudarne a sorti tous les ch'vaux des fermes peur ète rempyacé par des tracteurs, que les palisses autour des champs (beaucoup ne faisant même pas trois jhornaux !) sont bin gênantes peur les demi-tours !

O l'est donc décidé par le conseil de se rend' chez les agriculteurs, un par un, afin de bin p'rsembler thieu grand chang'ment ! espyiquer qu'les palisses s'ront arrachées, que les champs s'ront bin pu grands avec des biâs ch'mins blancs peur s'y rendre, mais qu'y z'aurant pas mé d'surface peur zeu benasse !

Le vieux Kiodomir (qu'étit pas d'au mînme bord politique que l'maire) décit : Jh'te voué v'ni grand chétit qu'tes, tu veux prend' tous mes bounes parcelles ! N'en as-tu pas assez ! t, as la mouétié d'la coumune à toi tout seul et tu veux encore nous gruger !

Le maire et les adjoints sont passés peurtout , o l'aura duré quatre ans d'espyications . O restait ine darnière peursoune à rencontrer ; la veille Joséphine 87 ans, la voisine d'au maire. Dépeu mé d'vingt ans y s'parlant pas à cause d'un droit de passage d'vant sa maison ! O l'a pourtant bin fallu causer de thieu remembrement ! Joséphine étant coume les z'outes , concernée elle aussi. Le droit de passage se trouvera ainsi déplacé un peu plus au loin et à l'arrière de la maison. A décit au maire ; y'a mé d'vingt ans qu'vous passez su mon d'vant d'porte, astheur, vous pass'rez sû mon darrière !

O l'est d'mînme que le remembrement de Souchots les veugnes s'est conclu et que l'maire a été battu aux élections !

Cope Âchets

(Et a neu, o faut repyanter des palisses ? !)

3 remèdes de grand-mère pour affronter l'hiver

L'hiver apporte souvent avec lui sa farandole de rhumes et de « coups de froids ». Voici quelques idées pour lutter contre les maux de l'hiver.

La gelée royale, un fortifiant naturel

Dès les premiers frimas, on joue la carte de la prévention.

On renforce son système immunitaire afin de lutter contre les virus hivernaux.

Très riche en nutriments, la gelée royale est un excellent fortifiant naturel.

Elle donne un regain d'énergie et protège les cellules.

On la combine parfois avec de la propolis ou du ginseng.

Le miel contre la toux

Encore un produit de la ruche aux vertus reconnues depuis la nuit des temps. Le miel s'utilise une fois l'infection installée. Il permet notamment de traiter la toux, qu'elle soit sèche ou grasse.

Antimicrobien, le miel permet de nettoyer la gorge tout en la rendant plus douce. Néanmoins, son usage est déconseillé chez les bébés et les enfants en bas âge.

Le gingembre pour les gorges irritées

Dans la médecine chinoise traditionnelle, on traite les maux de gorge et la toux avec des infusions de racines de gingembre.

Ses douze composants antiviraux luttent aussi contre la fièvre ou les nausées.

On l'utilise avec parcimonie car l'excès de gingembre peut provoquer des brûlures d'estomac, voire une indigestion.



2 Huiles essentielles pour passer l'hiver sereinement

Réparez vos mains sèches avec la lavande

Si votre peau est craquelée, sèche, "mettez une goutte d'huile essentielle de lavande vraie dans de l'huile végétale ou du beurre de karité. Mode d'emploi : "Deux à trois applications par jour sur la zone sèche en petite quantité." Autre recommandation : le gel de silice, sans adjuvant ni huile essentielle, que "vous trouverez facilement en parapharmacie et dans les boutiques bio". Le mode d'utilisation est le même et ce gel a "l'avantage de pénétrer très rapidement".

Boostez vos défenses immunitaires avec le ravintsara

Il vous reste à éviter le rhume, la grippe, la rhinopharyngite et toutes ces affections hivernales. "L'huile essentielle de ravintsara va stimuler vos défenses immunitaires". Conseils d'utilisation : "Mettez une à deux gouttes directement, sans huile végétale, sur un poignet, frottez les deux poignets et répétez ce geste quatre à cinq fois dans la journée." Précaution : ne pas utiliser chez les enfants de moins de 6 ans et jamais en cas de toux sèche, car cette huile contient un composé asséchant. À privilégier pour traiter les toux grasses donc.

Dans tous les cas, n'oubliez pas, après avoir manipulé ces huiles très concentrées, de vous "laver les mains avec une eau savonnée, parce qu'il est très vite arrivé de se frotter l'œil et de se brûler", alerte la spécialiste. Et "n'utilisez pas ces huiles plus de trois semaines : faites des pauses pour éviter l'accoutumance".

De la badiane contre les troubles digestifs

Également appelée « anis étoilé » et reconnaissable à sa jolie forme de fleur séchée, la badiane vous sera très utile si vous souffrez de problème de digestion.

Pour l'utiliser contre ces troubles, préparez une décoction à partir de quatre étoiles de badiane et d'une grande tasse d'eau, que vous ferez bouillir pendant quelques minutes. Une fois le feu éteint, laissez infuser encore 10 minutes puis buvez, de préférence avant d'aller vous coucher. Bon à savoir : la badiane peut également être utilisée contre les irritations des bronches.

SAINTE-GEMME

Le taux d'imposition inchangé pour 2023

Le Conseil municipal de Sainte-Gemme était presque au complet le 23 mars autour du maire Philippe Gachet (un pouvoir était donné et il y avait un absent) en salle du conseil pour un ordre du jour axé sur la validation du budget. L'approbation du compte administratif sur l'exercice 2022 à l'unanimité laisse apparaître un report d'investissements au budget primitif 2023 de 40 526,31 €. Il fut souligné la hausse conséquente des coûts d'énergie, d'électricité et de combustible, tendance qui a des conséquences sur le budget prévisionnel 2023. Le compte de gestion émanant de la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) et l'affectation du résultat au budget primitif 2023 ont été approuvés à l'unanimité.

Terrain multisport

Parmi les nouvelles propositions d'investissements prévues au budget, les principaux postes sont l'agrandissement du local technique, le terrain multisport, la toiture de l'école sur la classe maternelle, la Défense extérieure contre l'incendie et la cloche de l'église. Le montant des investissements au budget de la commune est de 370 865,42 €. Le



Ambiance studieuse en salle du conseil pour l'étude et le vote du budget 2023. P. M.

montant des subventions qui seront versées à 21 associations s'élève à 4 717,09 €. Le budget primitif de la commune au titre de l'année 2023 a été voté à l'unanimité.

Concernant le restaurant Sainte Gemme, le Conseil a approuvé le compte administratif et le compte de gestion (de la DGFiP) pour l'exercice 2022 conduisant à un report de l'excédent de fonctionnement au budget primitif de la commune à hauteur de 56 485,79 €. Il restait à approuver le compte administratif du lotis-

sement Les Orchidées sur l'exercice 2022, ainsi que le compte de gestion du lotissement et l'affectation du résultat sur le budget primitif du lotissement Les Orchidées pour 2023 : les propositions de dépenses d'investissements s'élèvent à 399 771 euros.

À souligner que le taux d'imposition des taxes directes locales restera inchangé en 2023, à hauteur de 32 % pour les propriétés bâties, 36,05 % pour les propriétés non bâties et 8 % pour la taxe d'habitation.

Patricia Mathieu

SAINTE-GEMME

Il faut remplacer la cloche

La réunion publique du 13 mai en salle des fêtes avait plusieurs objectifs : faire le bilan à mi-mandat du Conseil municipal conduit par Philippe Gachet, parler des projets et fédérer la population autour de l'investissement concernant une nouvelle cloche pour l'église. Furent évoqués les travaux effectués en lien avec les remises aux normes et les économies d'énergie sur les bâtiments publics, et les travaux et aménagements dans l'école, la cantine, la mairie, la salle des fêtes, et puis le projet, depuis 2007, du lotissement des Orchidées qui pourrait enfin se concrétiser fin 2023, et la création de boxes à destination des associations.

L'aire de sports verra le réaménagement du terrain de basket en multi-structures pluridisciplinaire entourée d'une piste d'athlétisme. L'assainissement du bourg sera terminé cette année et la formation aux gestes de premiers secours sera poursuivie, dans le cadre du CCAS.

Une réunion le 27 mai

La communication fut explicitée, avec le succès de Panneau Pocket (435 abonnés), la finalisation prochaine du site Internet, la reconduction de l'expérience de la CdC Cœur de Saintonge pour le diagnostic thermique gratuit des habitations. L'installation prochaine d'une supérette est espérée.

Abordée également par Philippe Gachet, une préoccupation importante de la mairie, l'église, qui a notamment



À droite, le maire Philippe Gachet, avec une partie du Conseil municipal lors de la réunion publique. P. M.

« perdu » sa cloche il y a quelques mois. Constance-Marie, fondue en 1870, aux mensurations respectables de 1,060 m de diamètre pour 590 kg, a subi les affres de l'âge : fissure, usure et corrosion importantes qui justifient l'investissement dans une nouvelle cloche. L'avancement des travaux de l'ensemble de l'église, dont la sécurisation de l'accès au clocher, ainsi que le choix de l'architecte sont en attente de réponse de la Direction régionale des affaires culturelles.

Une réunion est organisée le 27 mai à 10 heures en salle du Conseil : les Saint-Gemmois sont invités à venir proposer un nom, un parrain et une marraine à la cloche qui rythmera à nouveau le temps pour les 1367 habitants de la commune.

Patricia Mathieu

Sainte-Gemme : la fête de la commune aura lieu samedi 5 août

Par Patricia Mathieu

Publié le 25/07/2023 à 11h17

La mairie et les associations de Sainte-Gemme organisent la fête de la commune samedi 5 août, dès 14 heures, sur la place de l'Église. La fête sera animée par Thierry Le Coq, avec diverses activités gratuites : jeux en bois géants, structure gonflable, tir à l'arc, maquillage et tatouages éphémères, chamboule-tout, concours de belote, pétanque, jeux de quilles, ballons sauteurs, jeux de société à la médiathèque, exposition de photos du 4L Trophy, tour de calèche, ateliers graffitis, sans oublier la buvette, la barbe à papa et le food truck sucré avec crêpes, gaufres et churros. Le programme comprend aussi une exposition de voitures anciennes et la visite du Prieuré.



Feu d'artifice

À 19 heures, un concert est proposé par les Whistles et, en apéritif, le verre de l'amitié sera offert par la municipalité. À 20 h 30, le repas dansant (animé par Rythmic's) propose melon, saucisses-merguez frites, glace et café (adulte 11 euros, enfants jusqu'à 6 ans 5 euros, boissons non comprises). À 22 h 30, départ pour la retraite aux flambeaux et, à 23 heures, feu d'artifice tiré par la société Mille Feux, suivi du bal populaire animé par Rythmic's. Tous les bénéfices de cette journée seront reversés au Téléthon.



Jean-Philippe VIAUD

Plâtrier - plaquiste
Jointeur de plaque
Carreleur

06 03 35 41 90

jeanphilippe.viaud@sfr.fr

17 Bois Magné - 17250 Ste Gemme



BALL-TRAP-CLUB

Royan-Marennes-Oléron

1 fosse universelle - 1 fosse D.T.L.

3 Skeet olympiques

1 Compak sporting - 1 Club house

Ouvert toute l'année : Mercredi - Samedi : 14h45 - 18h
Le Dimanche de mi-février à début septembre : 14h45 - 18h

06 82 88 40 38

Le Grand Essert - 17250 SAINTE-GEMME

Les Ciseaux de Carine



Rdv **06.63.47.86.22**

→ Sainte GEMME le Vendredi 9h/18h
(place de la mairie)

-> Thézac :jeudi 9h/18h
(place de l'église)

-> Le Chay le mardi 9h/18h
(place de la mairie)

->Saujon: lundi 9h/18h et samedi 9h/13h
(4bis rue Thiers parking à proximité)

**Horaires modifiables selon affluences des rdv*

Je vous accueille dans mon salon itinérant le vendredi à Ste Gemme de 9h à 18h avec ou sans rendez-vous selon mes disponibilités.

Je coiffe les femmes, hommes et enfants.

Au plaisir de vous recevoir, à bientôt, Carine

David CADUSSEAU

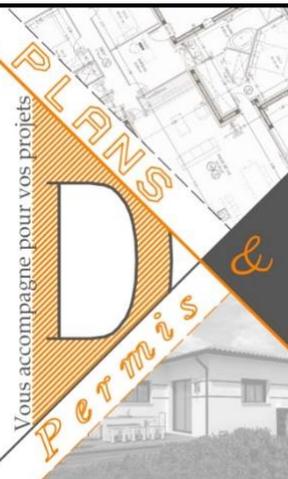
Dessinateur indépendant en bâtiment

06 77 40 11 97

d.plansetpermis@laposte.net

Secteur Charente-Maritime / Charente

d.plansetpermis
www.d-plansetpermis.fr



Transport GACHET Frères

à votre service depuis 1978

BENNES ET LOCATIONS

vente de matériaux

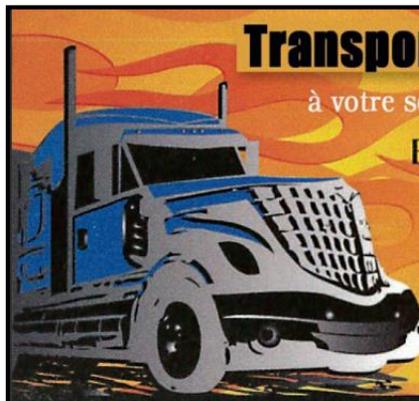
6 bis route de pouzaur

17250 sainte-gemme

0609340553

0546947110

gachetfreres@orange.fr



SARL CONTRÔLE LEVAGE Poitou-Charentes

Besoin de former vos équipes ?

Formation CACES® R489 R486A R482
AIPR - RPS - Prévention et Secourisme



Valérie Roulin
06 89 09 30 62

contact@controlelevage.com - controlelevage.com
Chez Barras 11 Route de Marennes 17250 Sainte Gemme

Entreprise VINET Yannick

Maçonnerie - Neuf / Rénovation
Couverture - Démoussage de toiture

05 46 96 21 13 - 06 86 72 48 19

17250 SAINTE-GEMME - Yannick.vinet@hotmail.fr





Carrière de Calcaire

Graves, gravillons, sables pour tous vos chantiers
(voirie, réseaux, assainissements, décoration)

► **Service commande & logistique**

☎ 05 45 83 24 45

► **Responsable d'exploitation**

☎ 06 14 14 13 23



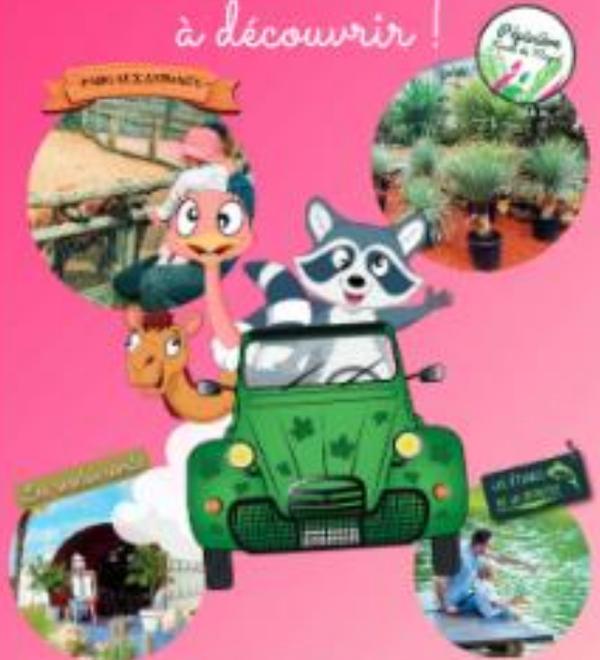
www.garandeauf.fr

📍 Le Fief du Lion 17250 SAINTE GEMME

✉ carriere.stegemme@groupegarandeauf.com

🌿 La Ferme de Magné 🌿

Tout un monde
à découvrir !



1 Route de Marennes - 17250 Ste Gemme
Axe Saintes/ Île d'Oléron Tél: 05.46.94.70.33

LE RELAIS DE CADEUIL
BAR - HÔTEL - RESTAURANT



Tél. 05 46 22 94 13 17250 Ste GEMME
www.lerelaisdecadeuil.fr Lieu dit Cadeuil



MERCIER

Sablières de Cadeuil

Sables, graviers et galets décoratifs,
carrelages en terre cuite, dallages en pierre naturelle,
briques et parements

Tél. : 05 46 22 81 62

11 B, route de Rochefort - Cadeuil - 17600 St-Sornin
www.terres-cuites-cadeuil.com ets-mercier@wanadoo.fr

- OPTICIENS DE SANTE -

Optométriste D.E
Examen de vue - Domicile

1 Place de l'église
17250 Saint Porchaire

05 46 72 54 16
pupillo.stpo@gmail.com



PUPILLO

OPTIQUE & AUDITION